



LES FONCTIONS FEDERALES DE BASE

Depuis 2009, le réseau fédéral travaille à l'élaboration d'une référence commune qui permette de définir le « métier de base » d'une fédération locale des centres sociaux.

Il faut lire cette liste en intégrant que d'autres niveaux dans l'organisation fédéral viennent les compléter. Ce référentiel cherche à doter notre réseau d'un langage commun pour :

- mieux communiquer auprès des adhérents et à l'externe sur la plus-value fédérale et l'intérêt d'adhérer ;
- permettre un dialogue entre les différents niveaux du réseau pour une démarche permanente de qualification de la fonction fédérale ;
- soutenir les démarches de renouvellement des projets fédéraux en proposant un cadrage des missions de base.

Nous avons identifié 5 fonctions fédérales :

L'une d'entre elle est de se soucier d'une vie associative équilibrée qui puisse servir de référence aux adhérents.

Les 4 autres sont des fonctions qui ont pour objectif principal la qualification des projets des centres et des acteurs qui portent ces projets.

D'autres fonctions que celles citées-là existent mais l'exercice consiste à identifier les fonctions « de base ».

Cependant pour information, on peut citer certaines fonctions complémentaires importantes qui participent à la prévention des crises :

la fonction de suivi de l'économie des centres,

la fonction d'accompagnement du « travail associé » c'est à dire l'organisation des pouvoirs au sein de la structure pour prévenir les crises et faire vivre la démocratie.

Il est à noter que la liste de ces fonctions ne constituent pas la seule charge de travail du ou des cadres fédéraux. Il s'agit bien d'inscrire ces fonctions dans le cadre du travail associé salariés-bénévoles et d'interroger ainsi la place, le rôle et les responsabilités de chacun.

A. Fonction Lieu-ressource

1. Stratégique 2. Technique et méthodologique

OBJETS DE TRAVAIL	Mise en œuvre
1. LIEU - RESSOURCE STRATEGIQUE	
<p>1. Entretien la relation avec des interlocuteurs dans les institutions, collectivités locales</p> <p>Être en capacité de médiation avec les partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Penser un cadre adapté à chaque territoire pour ces relations. (par exemple démarche pacte de coopération). ➤ Envoi des rapports d'AG aux partenaires (<i>ou autre support de communication</i>) ➤ Intervention dans les situations de crise
<p>2. Se doter d'arguments, méthodes et moyens de négociations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concevoir et/ou capitaliser les arguments, méthodes, moyens afin de les rendre accessibles à tous les adhérents afin de les soutenir dans leurs démarches de négociations avec les partenaires.
<p>3. Identifier et organiser des nouveaux partenariats</p> <p><i>Il s'agit de permettre soit à la fédération soit aux centres sociaux de nouer de nouvelles alliances : techniques, politiques, financières.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A partir des actions et projets menés par les centres être force de proposition pour construire de nouveaux partenariats. ➤ Aller à la rencontre de différents acteurs du territoire fédéral et soutenir les centres dans ces démarches ➤ Ces nouveaux partenariats doivent renforcer voire qualifier les projets des centres sociaux.
<p>4. Développer une capacité de prospective</p>	<p>Prévoir et organiser les temps, les moyens nécessaires à la réflexion prospective et à l'innovation.</p>
2. RESSOURCES TECHNIQUES ET METHODOLOGIQUES	
<p>Accompagner des renouvellements de projet</p> <p>Accompagner la création de nouveaux centres</p>	<p>Capacité et méthodes pour accompagner la création et les renouvellements de projets sociaux en développant la participation des habitants du territoire et la place des partenaires.</p>
<p>Soutenir les équipes des centres dans les crises</p> <p>Se situer en médiation</p>	<p>Capacité de diagnostic de la crise</p> <p>Écoute de toutes les parties prenantes</p> <p>Élaboration du scénario de sortie de crise avec les acteurs locaux et recherche d'appuis</p> <p>Intervention en duo : salarié/administrateur.</p>
Qualification des acteurs	
<p>Elaborer des propositions de formation des bénévoles/acteurs du projet</p>	<p>Participer à l'identification des besoins de formation et au montage d'offres collectives.</p>
<p>Coopérer/interagir avec les travaux régionaux sur la formation professionnelle</p>	

B. Fonction de représentation, de promotion des centres sociaux et du fédéralisme, de support de parole collective

OBJETS DE TRAVAIL	Mise en œuvre
1. Être présent, actif au sein d'instances techniques et politiques choisies avec stratégie au profit des projets des centres sociaux	Cela nécessite une bonne organisation des mandats. Qui va représenter la fédération dans quelles instances ? Où est-il important d'être ? Pour faire remonter la parole des centres sociaux et réaliser leur promotion, pour apporter le point de vue, l'analyse, les préconisations des acteurs de terrain. S'assurer de la présence des élus associatifs quand un élu local est présent.
2. Organiser la parole collective des centres sociaux	Face à des situations où nos valeurs nos pratiques sont mises en cause, travail d'élaboration d'une parole collective constructive.
3. Organiser les délégations suffisantes pour une bonne réactivité dans des situations nécessitant une prise de position politique rapide	

C. Fonction plate-forme, animateur de réseau

OBJETS DE TRAVAIL	Mise en œuvre
1. Entre centres sociaux permettre le dialogue, les rencontres, les échanges de savoir, de pratiques, ...	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire vivre les commissions ad hoc inter-professionnelles, entre bénévoles ou inter-centres pour permettre les échanges de pratiques, la capitalisation ➤ Organiser une plate-forme technique sur les questions de droit du travail, conseils de gestion, ...
2. Gérer les systèmes d'information au service des adhérents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être doté d'outils pour la communication avec les centres, les acteurs des centres et permettant des collaborations, le partage du savoir de chacun. ➤ C'est à dire recueil, diffusion, partage d'informations.
3. Accueillir les demandes des adhérents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre joignable ➤ Traitement des demandes, réactivité, capacité de mettre en relation avec techniciens adaptés dans et hors réseau

D. Fonction Garantie du sens

OBJETS DE TRAVAIL	Mise en œuvre
1. Mise en œuvre de la procédure adhésion/ reconnaissance	
2. Mise en œuvre du devoir d'intervention en cas de menace sur le sens	
3. Éclairer les temps d'analyse, de débat et de construction des positionnements fédéraux à partir de l'histoire des centres sociaux (passé comme actualité) et de la Charte Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer les apports sur l'histoire des centres sociaux dans les différents moments de la vie fédérale (assemblée générale, CA, formation des bénévoles, etc.) ➤ Présenter la Charte, faire travailler les projets en résonance avec les valeurs de la Charte. ➤ Avoir le souci de la sauvegarde des archives

E. Fonction animer la vie associative de la Fédération

OBJETS DE TRAVAIL	Mise en œuvre
Élaborer un projet fédéral participatif et partagé	Participatif : avec les adhérents Partagé : avec les partenaires.
Être invitant pour rentrer dans les instances fédérales	Porter le souci du renouvellement des instances et des personnes sur les postes à responsabilité
Rester en écoute des non adhérents et promouvoir l'adhésion au réseau fédéral des Centres Sociaux	
Entretenir et développer les relations avec des financeurs de la fonction fédérale	Être au clair sur les conventions et leurs déclinaisons opérationnelles Aller vers des pactes de coopérations
Assurer l'économie de la fédération : gestion de ses ressources financières et humaines	Organiser la fonction comptable, la fonction employeur
Penser le fonctionnement fédéral comme une organisation apprenante	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Affiner les méthodes de préparation et d'animation pour améliorer la participation de chacun et la compréhension de ceux qui intègrent les instances. ➤ Présenter aux adhérents un bon fonctionnement de vie associative.